



Réinitialiser

Nom du contribuable:

(Annexe à la déclaration pour l'impôt sur le revenu des collectivités de l'année 2023)

A. Ristournes

Montant

Réserve à
l'administration

1. Montant total des ristournes accordées

Chiffre d'affaires total

Chiffre d'affaires avec non-membres ¹⁾

2. Calcul des ristournes non déductibles

$$a) \frac{\text{ristournes accordées} \times \text{chiffre d'affaires avec non-membres}}{\text{chiffre d'affaires total}}$$

Montant

b) actif net investi à la fin de l'exercice
(capital versé et réserves moins bénéfice de l'exercice)

revenu normal de l'actif net investi (5% du montant de la ligne 7)

- distribution de bénéfice

Sous-total :

Total des ristournes non déductibles :

B. A remplir par les associations agricoles visées à l'article 161, alinéa 1, n° 8 L.I.R.

1. Est-ce que l'activité concerne l'utilisation en commun de machines ou installations agricoles ou forestières par les membres ? ²⁾

Oui ☐

Non ☐

2. Est-ce que l'activité reste limitée à la transformation ou à la vente de produits agricoles ou forestiers des membres ? ²⁾

Oui ☐

Non ☐

3. Est-ce que la société possède des participations dans des entreprises industrielles ou commerciales dont l'objet consiste essentiellement dans la mise en œuvre ou la vente de produits agricoles ? ²⁾

Oui ☐

Non ☐

Montants des apports effectués dans le cadre de ces participations

Revenus de ces participations

1) Lorsque la société coopérative octroie des suppléments de paiement pour fournitures et prestations des membres, les ristournes sont calculées selon le rapport existant entre le montant des fournitures ou prestations des membres et le montant total des fournitures et prestations reçues par la société.

2) Cocher la case utile.

Ligne

C. A remplir par les sociétés coopératives de crédit et les associations agricoles de crédit

1. Est-ce que des crédits ont été accordés à des non-membres ? ²⁾ Oui ☐ Non ☐

2. Est-ce que des fonds ont été reçus de non-membres ? ²⁾ Oui ☐ Non ☐

3. Est-ce que la société exerçait encore une autre activité à côté des opérations de collecte de fonds et d'avances ? ²⁾

Oui ☐ Non ☐

Bénéfice brut de cette activité

J'affirme que la présente déclaration est sincère et complète.

, le

D

(signature)

Les déclarations d'impôt non signées sont considérées comme non avenues !